



CONTRAT BASSIN DE THAU 2020 > 2025

Contrat de Gestion Intégrée et de Transition Ecologique

Annexe 1

RAPPORT DE PRESENTATION

Sommaire

Préambule	3
1. Description du territoire	4
2. Principales démarches engagées.....	8
3. Une gouvernance adaptée aux enjeux.....	13
4. Les orientations et objectifs prioritaires du CGITE 2020-2025	15

Préambule

Le territoire de Thau est un territoire d'eau, ouvert sur la mer. Sa lagune est caractérisée par une grande richesse écologique, et accueille plus de 500 entreprises conchylicoles, des activités de pêche et des usages récréatifs (plaisance, baignade). Le bassin versant de la lagune de Thau est support d'une agriculture et d'espaces naturels remarquables.

De par la topographie du territoire et d'une organisation amont-aval caractéristique d'un bassin versant, les activités humaines ont dû s'organiser pour préserver ces activités. Thau est reconnu pour avoir su développer des outils de gestion environnementale innovants sachant allier enjeux écologiques, gestion raisonnée des espaces et des ressources et nécessaire soutien aux activités qui dépendent de la qualité des milieux.

Labellisé EPTB en 2017, le Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT) apparaît dans le paysage local comme un acteur capable de bien articuler les politiques et faciliter la concertation. Créé en 2005 autour notamment des compétences d'aménagement du territoire, de gestion de l'eau et d'animation des politiques contractuelles de territoire, il est notamment porteur du SCOT de Thau, du SAGE de Thau-Ingril, animateur des documents d'objectifs de 2 Natura 2000, l'un terrestre et l'autre lagunaire, de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC Hérault Domitia) et d'un GALPA (Groupe d'Action Local pour la Pêche et l'Aquaculture).

Les contrats de milieux engagés depuis 30 ans sur le territoire ont participé à cette mise en cohérence des gestions.

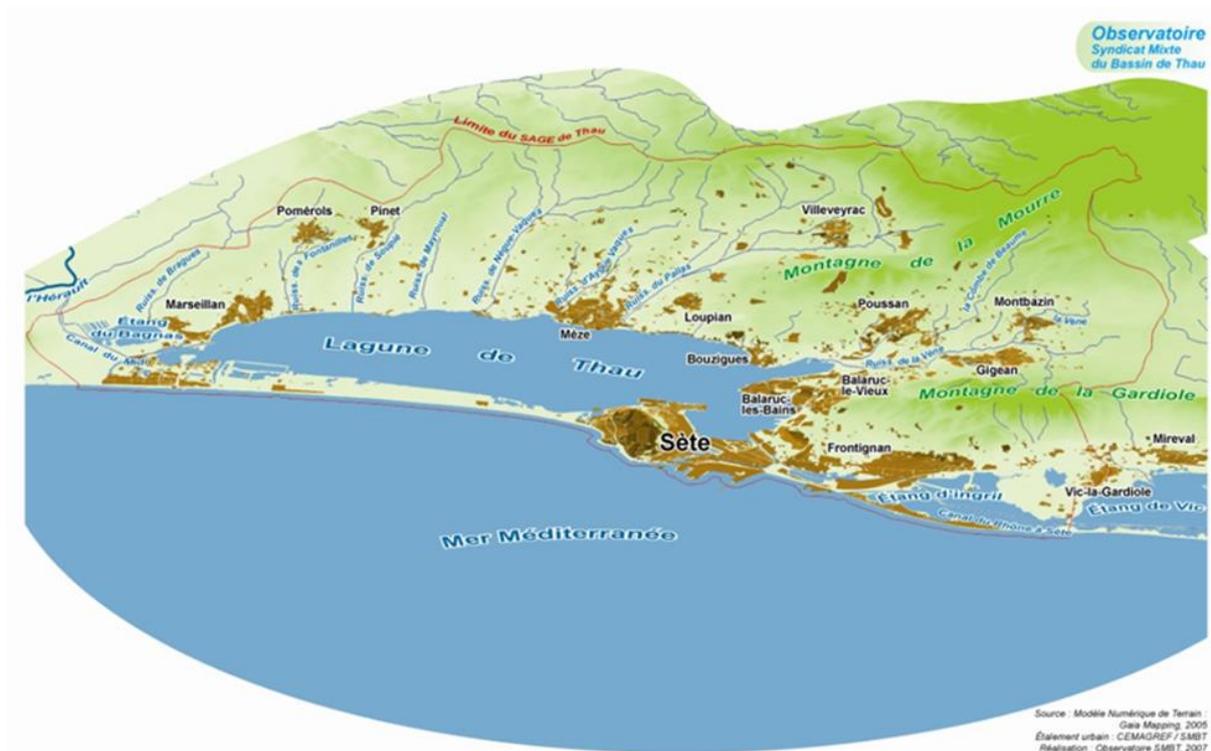
Le dernier de ces contrats, le Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau (CGITT) 2012-2018, a constitué une première application de la recommandation européenne de 2002 sur la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Le SMBT a engagé dès 2019 une large concertation pour préparer un deuxième contrat de gestion intégrée, dans le sens de la transition écologique (CGITE 2020-2025), objet du présent rapport de présentation. Sur le même modèle que le précédent en matière de gouvernance, il réunit une multiplicité d'acteurs autour d'une présidence partagée entre l'Etat et le Syndicat mixte du bassin de Thau.

14 groupes de travail thématiques se sont réunis depuis 2018 pour faire le bilan du précédent contrat et recenser les contributions du territoire en faveur de la transition écologique. Des assises spéciale transition écologique en septembre 2019 ont permis de partager la démarche avec les citoyens du territoire.

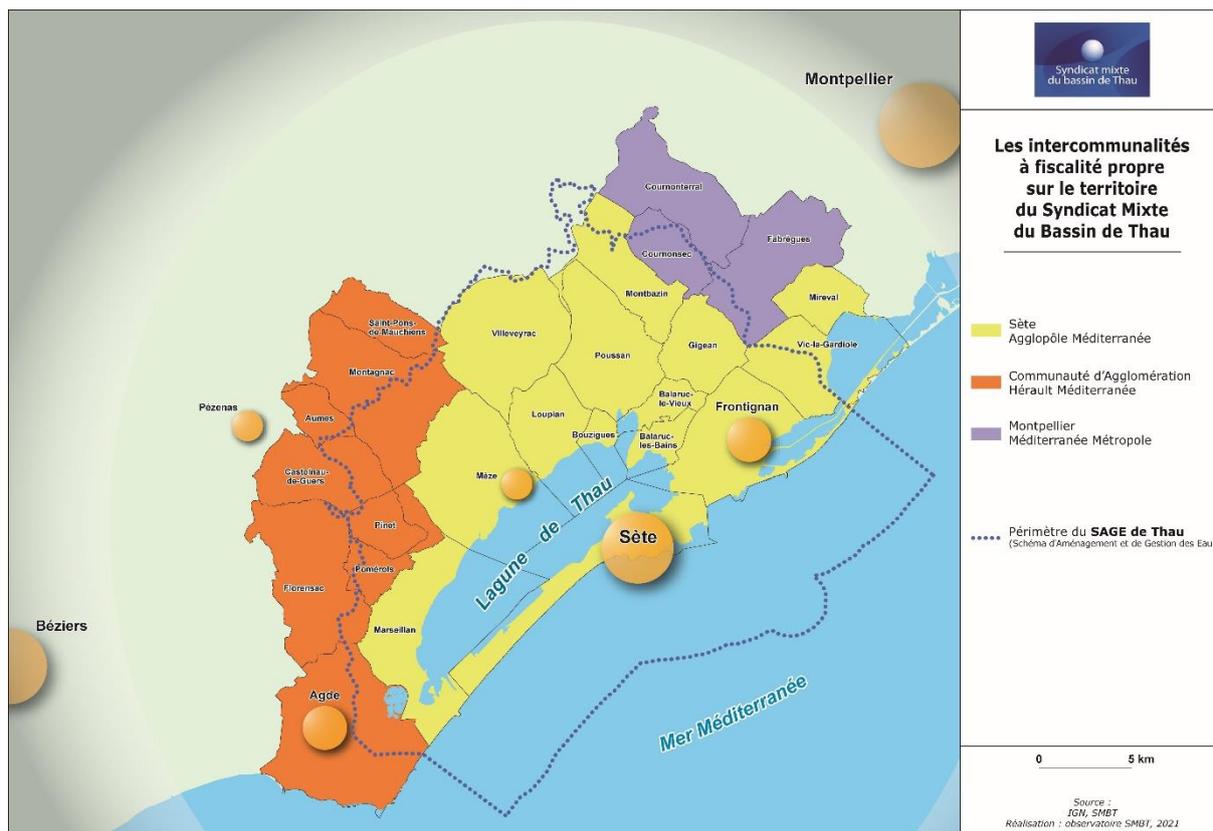
1. Description du territoire

Le territoire de Thau, en forme d'amphithéâtre légèrement incliné vers la mer, est entouré de reliefs culminant à 300 m au nord et à plus ou moins 200 m à l'est. Il correspond aux bassins versants de la lagune de Thau et des étangs du Bagnas et d'Ingril et au périmètre du SAGE correspondant.



Il s'étend sur un périmètre de 26 communes réparties au sein de quatre intercommunalités : Sète Agglopôle Méditerranée (SAM), CA Hérault Méditerranée (CAHM), Montpellier Méditerranée Métropole (3M) et CC de la Vallée de l'Hérault (CCVH).

Le nombre d'habitants (résidents permanents) est de 184 636 personnes en 2017 sur une surface géographique de 706,9 km², en tenant compte de la population totale des 26 communes du bassin versant de la lagune.



47% du périmètre du SAGE correspond à de la surface en eau et zones humides, en intégrant la partie en mer (24% hors partie en mer).

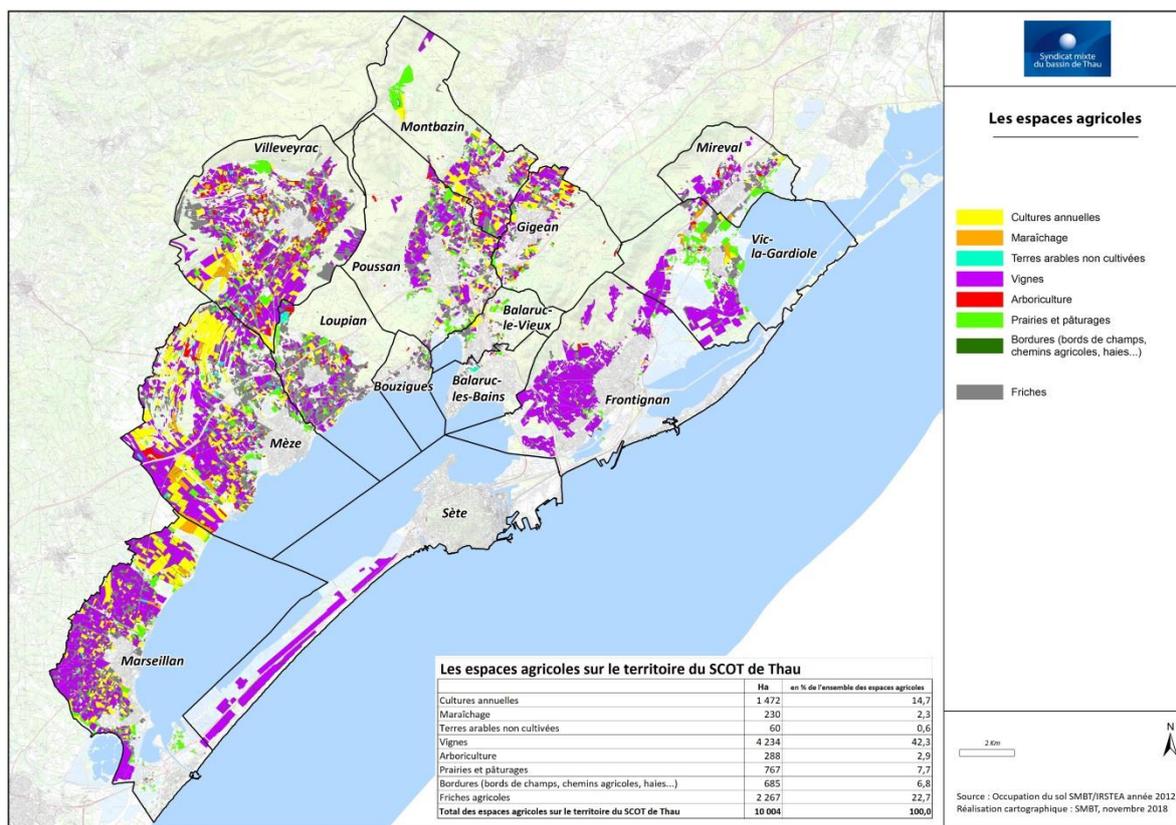
La présence de la mer et des infrastructures du littoral de Sète et de Frontignan permet le développement d'une activité portuaire ouverte aux échanges avec le bassin méditerranéen.

Un gisement d'eau souterraine en relation avec les ressources karstiques des massifs calcaires (Pli ouest) a permis de fonder le développement d'une activité thermique (Balaruc les Bains, première station thermique de France depuis 2014).

En tant que territoire littoral doté d'un environnement exceptionnel, Thau est très attractif et développe une activité touristique dont le poids économique est déterminant pour le territoire.

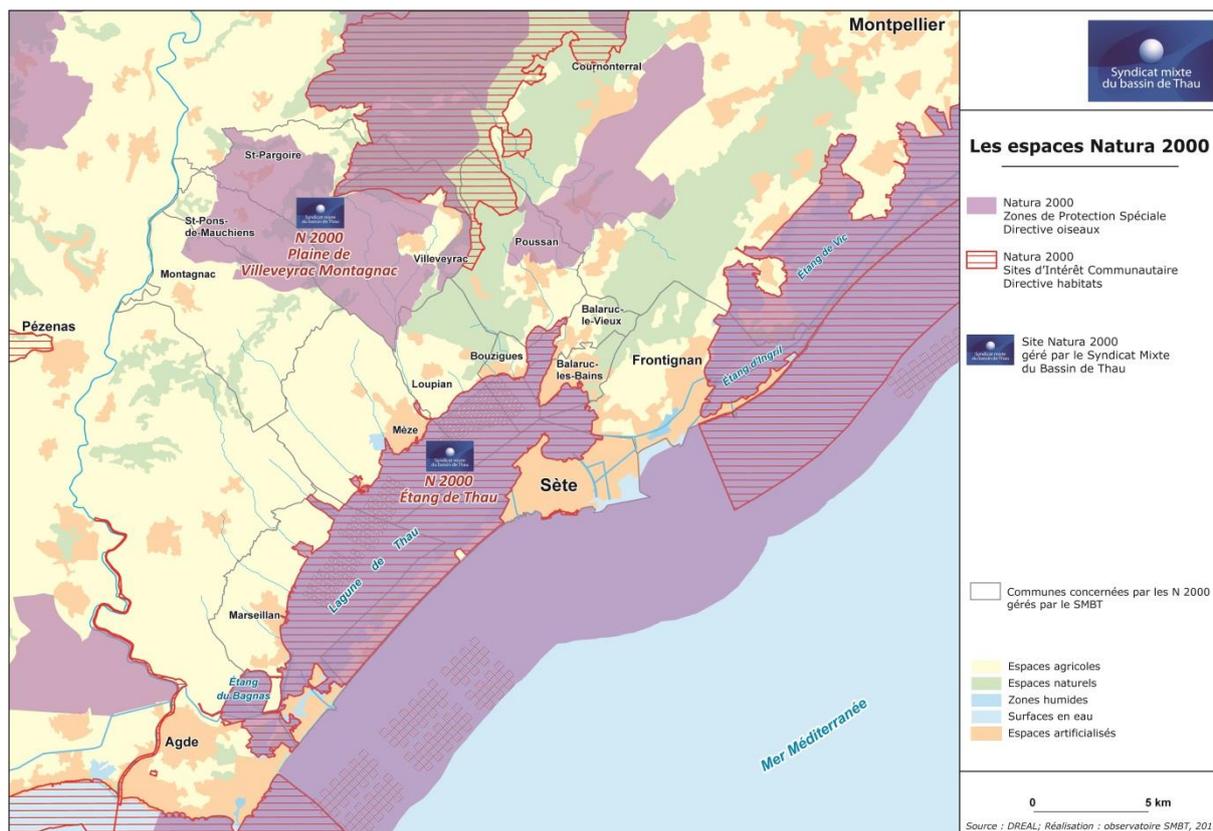
La conchyliculture et la pêche occupent également une place importante en termes d'emplois, et constituent un vecteur fort de l'identité du territoire. Elles sont reconnues vocations prioritaires du territoire par le SCOT de Thau.

L'agriculture terrestre est également une activité patrimoniale du territoire de Thau. La vigne y est particulièrement présente en termes de surfaces cultivées.



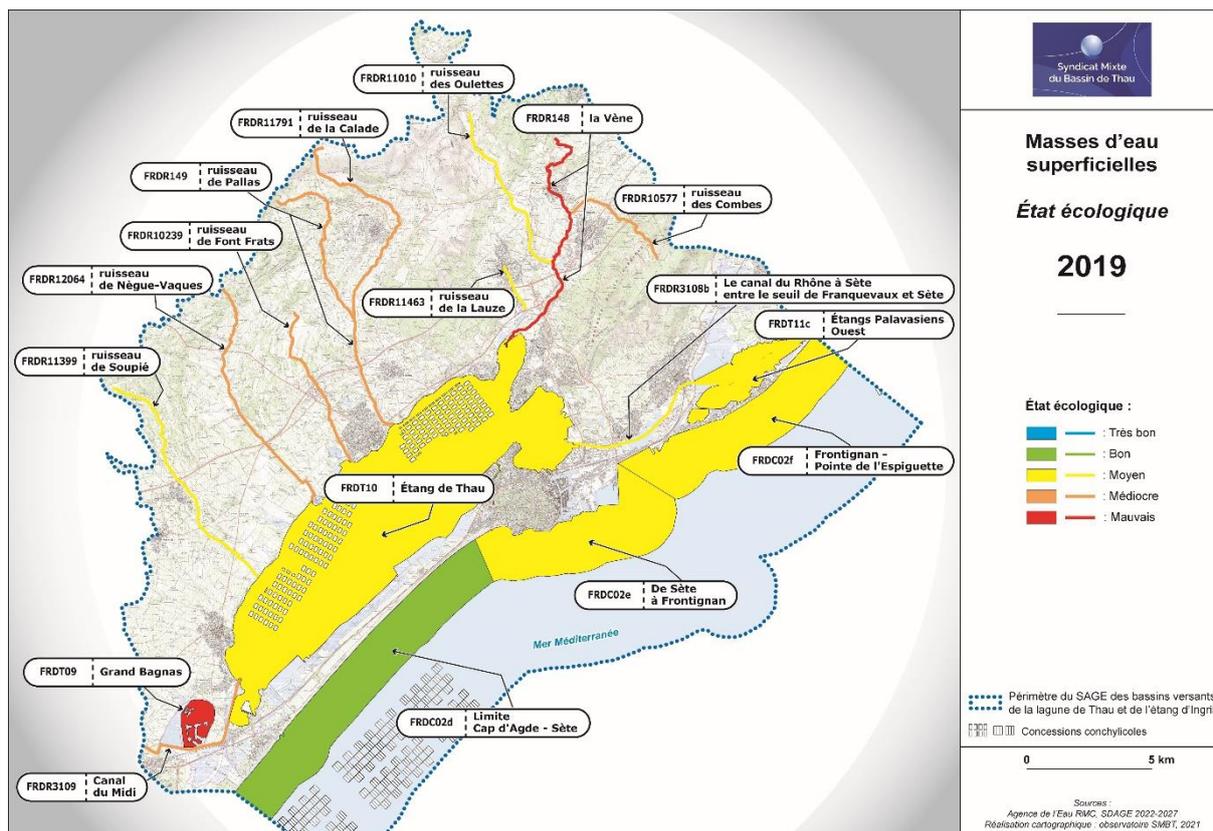
Les milieux naturels présents sur le bassin versant de la lagune de Thau sont riches et diversifiés : étangs et marais, lagunes, petit plans d'eau, réseau hydrographique, garrigues, milieux ouverts, habitats côtiers et marins.

Leur valeur patrimoniale se caractérise par la présence d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales d'intérêt reconnu : 8 sites Natura 2000 concernent les milieux en eau (étang ou mer).



Du point de vue de la Directive Cadre sur l'eau, le bassin de Thau est concerné par 21 masses d'eau, définies par le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 : masses d'eau, cours d'eau de transition, canaux, masses d'eau côtières et masses d'eau souterraines.

Les masses d'eau de transition et cours d'eau, bien que respectivement en restauration et en amélioration, ne sont pas en bon état écologique, de même que les canaux.



Les autres masses d'eau doivent faire l'objet de mesures permettant de maintenir leur bon état.

Le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 comprend 24 mesures qui concernent les masses d'eau superficielles, et 13 mesures qui concernent les masses d'eau souterraines.

Le futur SDAGE 2022-2027 en cours de validation fera l'objet d'un programme de mesures concernant les masses d'eau du territoire, et concernera le programme d'actions défini dans la 2^{ème} convention d'application 2023-2025 du présent contrat.

2. Principales démarches engagées

2.1. L'historique des contrats sur Thau

Très tôt, les contrats mis en place sur Thau ont eu vocation à protéger les activités traditionnelles présentes sur la lagune des pollutions anthropiques.

Les 3 premiers contrats de 1990 à 2009 visaient la remise à niveau des systèmes d'assainissement, considérés comme vieillissants et à l'origine des crises sanitaires.

Les importantes retombées sociales de ces crises ont poussé l'Etat et de nombreux partenaires, au premier rang desquels l'Agence de l'eau, à s'engager dans des dispositifs contractuels.

Les sommes mobilisées sur 20 ans ont dépassé 135 millions d'euros avec le double objectif de progresser vers le bon état écologique des masses d'eau et préserver les usages dépendant de la qualité des milieux :

- 1^{er} contrat de Thau (1990-1995) piloté par l'Etat, en même temps que l'élaboration du 1^{er} schéma de mise en valeur de la mer français, autour de la lagune de Thau et sur sa façade maritime ;

- 2^{ème} contrat de Thau (1998-2003), piloté par une structure associative regroupant l'ensemble des communes riveraines du bassin de Thau ;
- 3^{ème} contrat de Thau, le contrat qualité (2005-2009), piloté par le Syndicat mixte du bassin de Thau.

Grâce à ces efforts, on a pu observer une réelle diminution des phénomènes d'eutrophisation de la lagune de Thau. En conséquence, les phénomènes de « malaïgue », qui privent d'oxygène les milieux et qui sont à l'origine d'une mortalité quasi-totale des élevages conchylicoles lorsqu'ils surviennent, ont longtemps fragilisé les exploitations présentes sur la lagune.

Celles-ci ont également dû faire face à des crises microbiologiques, virales ou phytoplanctoniques, aux conséquences sociales majeures, obligeant l'Etat, les collectivités et les partenaires financiers à concevoir des programmes d'actions plus ambitieux que ceux élaborés dans les premiers contrats.

C'est en partie ce qui a guidé l'élaboration du 4^{ème} contrat de Thau, le Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau (CGITT 2012-2018). L'intégration des gestions est apparue particulièrement nécessaire sur le territoire de Thau. En effet, c'est un territoire qui réunit de forts enjeux environnementaux, une agriculture terrestre très présente et des filières halieutiques reconnues dès 1995 par l'Etat comme vocations prioritaires de la lagune de Thau (cultures marines et pêche).

L'attractivité de ce territoire s'est traduite par une importante évolution démographique, une artificialisation des terres et l'augmentation des pressions sur les ressources et les milieux : rejets d'eaux usées, ruissellements pluviaux, consommation d'eau potable, canalisation des cours d'eau, destructions de zones humides, etc.

De par leur dépendance à l'état de la qualité des eaux lagunaires, les professionnels de la conchyliculture et de la pêche ont subi les conséquences de cette dégradation.

Le bilan du CGITT a permis de montrer que les programmations contractuelles depuis 30 ans avaient contribué à la nette amélioration de l'état des eaux de la lagune. Les actions et outils commencent à porter leurs fruits, notamment par rapport aux problématiques d'eutrophisation et de qualité bactériologique de la lagune de Thau.

Néanmoins, à l'instar de ce que demandent les acteurs du territoire, le SDAGE Rhône Méditerranée montre que des efforts sont encore nécessaires pour atteindre le bon état des eaux.

2.2. Des outils de planification et de gestion intégrés et concertés

La création du Syndicat mixte du bassin de Thau en 2005 relève de la volonté de l'Etat de voir le territoire se doter d'une structure de gestion dédiée à la gestion publique intégrée et concertée, sur un périmètre d'intervention cohérent :

- mieux organiser l'aménagement au plus près du milieu récepteur qu'est la lagune et en évaluer les impacts ;
- mettre en place une gestion de bassin versant, afin de réduire les pressions de pollutions venant de l'amont et limiter les coûts des infrastructures en aval ;
- mieux connaître et utiliser les fonctionnalités des milieux aquatiques à l'échelle de tout le bassin versant.

La volonté des élus du SMBT a été d'animer les démarches de concertation SCOT et SAGE de manière concomitante, avec la mise en commun des enjeux importants du territoire, notamment ceux liés à la qualité des milieux aquatiques.

Le Schéma de cohérence territoire (SCOT) de Thau, au format Grenelle, porté par le SMBT et approuvé en février 2014, reconnaît l'importance de la trame verte et bleue et le rôle essentiel que jouent les espaces naturels et agricoles dans les grands équilibres du territoire. Il préconise une consommation foncière contenue ainsi qu'un développement adapté aux capacités des ressources en eau, respectueux du cycle de l'eau et de la qualité des masses d'eau. Il intègre les principes d'anticipation des risques d'inondation

et de submersion, notamment en protégeant les espaces naturels et en améliorant le fonctionnement naturel des écosystèmes. Il demande également la réalisation des Schémas directeurs de gestion des eaux pluviales avec prise en compte du double objectif d'éviter l'aggravation des phénomènes d'inondation et de ne pas dégrader la qualité de l'eau dans les milieux récepteurs. A noter que la révision du SCOT de Thau a été lancée en 2017 pour en faire un SCOT de transition écologique et modernisé.

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de Thau-Ingril, définitivement approuvé le 4 septembre 2018 (arrêté préfectoral n°DDTM34-2018-09-09743), porté par le SMBT, est structuré dans ses dispositions autour de 4 grandes orientations intégrées :

- Garantir le bon état des eaux et organiser la compatibilité avec les usages (10 dispositions) ;
- Atteindre un bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides (12 dispositions) ;
- Préserver les ressources locales en eau douce et sécuriser l'alimentation en eau du territoire (7 dispositions) ;
- Renforcer la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau (7 dispositions).

Le SMBT assure depuis 2017 le portage et l'animation de la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du bassin de Thau (arrêté n°DDTM34-2017-07-08593).

Le SMBT a été reconnu par le préfet de l'Hérault, par arrêté du 9 janvier 2018, Etablissement public territorial de bassin (EPTB). Cette labellisation conforte le rôle de cet établissement public sur toutes les questions liées à l'eau sur l'ensemble du périmètre du bassin versant de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril. Ses missions sont notamment de faciliter à l'échelle du bassin versant la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau, la préservation et la gestion de l'ensemble des milieux aquatiques superficiels ou souterrains, la mise en œuvre du SAGE. Il a la possibilité de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux si aucune maîtrise d'ouvrage appropriée n'est désignée. Il doit être consulté notamment pour tous les travaux d'aménagement de bassins, d'entretien de cours d'eau et de défense contre les inondations.

C'est un des rares syndicats en France à disposer de la double compétence d'aménagement du territoire et de protection des ressources en eau. C'est un point fort pour harmoniser les politiques publiques et renforcer l'efficacité des mesures prises. Ce positionnement permet une vigilance accrue sur l'intégration de toutes les questions liées à l'eau dans les problématiques d'aménagement et vice-versa.

Il travaille en relation étroite avec les communes et intercommunalités qui sont désormais compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations avec l'entrée en vigueur de la loi GEMAPI au 1er janvier 2018. Dans ce cadre, il a vocation à mener les études stratégiques pour le compte des collectivités du bassin versant.

Le SMBT pilote la mise en œuvre de la Directive Habitats faune flore et de la Directive oiseaux sur 2 sites N2000 (lagune de Thau et plaine de Villeveyrac Montagnac), en veillant à bien articuler la préservation de la biodiversité avec la gestion du bassin hydrographique et les orientations en matière d'aménagement.

L'ensemble des documents de planification et de gestion sont rendus opérationnels et mis en œuvre dans les contrats de gestion intégrée élaborés avec l'ensemble des partenaires depuis 2012, sous forme de programmes d'actions.

Au sein de ces contrats, Sète agglomération méditerranéenne, principale intercommunalité du territoire, est un maître d'ouvrage important des actions. Hérault méditerranéenne est contributeur sur les actions eau et milieux aquatiques sur les communes faisant partie du bassin versant de Thau. A noter également que la Région Occitanie et l'EPR Port Sud de France, du fait de la place centrale du port de Sète Frontignan dans l'économie locale et ses interactions avec les milieux aquatiques, alimentent le programme d'actions.

Ces contrats permettent de mobiliser les partenaires financiers, notamment ceux historiquement très engagés pour soutenir les actions sur Thau : l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault.

2.3. L'ingénierie écologique et l'innovation pour faire face au changement climatique

Le territoire travaille depuis de nombreuses années avec les scientifiques pour gérer conjointement les milieux, les ressources et les usages, en tenant compte des évolutions climatiques. Le SMBT a su mobiliser des moyens et des partenariats pour développer progressivement une ingénierie écologique, basée sur l'acquisition de connaissances et la construction d'outils de gestion environnementale.

Divers réseaux de mesure ont été mis en place sur la lagune pour améliorer les connaissances (RSL, REMI, REPHY...), en partenariat avec l'Ifremer. Un réseau de suivi de la masse d'eau souterraine du territoire (Pli ouest), avec l'installation de sondes piézométriques, a été plus récemment construit, en lien avec le programme Dem'eaux piloté par le BRGM. Le Syndicat mixte du bassin de Thau est en cours de construction d'un réseau d'observation lagunaire (ROL), qui prend en compte le bassin versant et les échanges avec la mer, et dont la première vocation est de concentrer la connaissance sur l'écosystème.

L'outil VigiThau fait partie des actions qui ont été réalisées dans le CGITT 2012-2018. Issu du programme de recherche Omega Thau, il permet d'appréhender en temps réel les risques de pollutions microbiologiques à la lagune et d'avertir les usagers et gestionnaires (conchyliculteurs, pêcheurs, communes en lien avec l'usage baignade). Par ailleurs, sur la base du calcul des flux microbiologiques admissibles, VigiThau qualité permet de définir des objectifs de réduction de ces flux microbiologiques afin d'élaborer des programmes de travaux par sous-bassin versant. Grâce à ce travail, les travaux nécessaires pour respecter les usages peuvent être justifiés au regard des gains attendus.

VigiThau a évolué au cours du contrat pour intégrer la lutte contre les inondations : quantifier les risques par débordement de cours d'eau et par ruissellement pluvial à partir du modèle bassin versant et appréhender les risques de submersion marine. L'objectif de VigiThau inondation est de proposer des services similaires à ceux rendus sur le plan sanitaire, mais cette fois pour la gestion du risque inondation : une évaluation du risque, un dispositif d'avertissement en temps réel et une stratégie d'adaptation (préconisations ou plan d'actions).

Les cartographies d'aléas et de risques ont été élaborées et diffusées en 2018-2019, en précisant les zones nécessitant des mesures particulières d'adaptation aux risques. Le plan d'adaptation a été élaboré en 2020.

Sur la base des outils développés, le travail se prolongera dans le cadre du présent contrat par la mise en service du système de prévision des risques d'inondation. Le dispositif d'avertissement sera mis à disposition des communes pour la gestion de crise dans le cadre des plans communaux de sauvegarde. Un programme d'études PAPI (PEP) sera engagé dès 2021 pour se projeter sur des programmes d'études et de travaux.

Concernant les eaux souterraines, un outil besoins-ressources a été initié dans le contrat 2012-2018. Les données historiques ont été rassemblées, ainsi qu'un état des lieux des données manquantes. L'objectif dans un premier temps (d'ici 2022) est d'élaborer un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du territoire, qui dépend à près de 80% de ressources en eau extérieures. En second lieu, l'outil vise à construire en concertation des scénarios prospectifs, tenant compte des évolutions démographiques et climatiques.

Cette ingénierie, sous la forme d'outils modélisés et capitalisés par la structure de gestion, est mise à disposition des collectivités pour élaborer des programmes d'actions consolidés, sur la base de données objectives.

Elle est nécessaire si l'on s'attache à vouloir prendre en compte les conséquences du changement climatique, particulièrement prégnantes sur un territoire littoral soumis aux pressions naturelles et anthropiques.

Le bassin de Thau doit notamment anticiper des risques inondation amplifiés. Il fait partie des territoires à risques importants d'inondation (TRI) où les phénomènes pluvieux se font plus rares mais plus intenses.

La lagune de Thau comme la plupart des lagunes méditerranéennes est un réservoir de biodiversité. La hausse des températures pourrait avoir un impact sur cette richesse faunistique et floristique, en particulier les herbiers qui font l'objet de cartographies de suivi régulières. Les modifications phytoplanctoniques déjà constatées ont des répercussions sur la taille et la santé des poissons et des coquillages mis en élevage. Le phénomène des eaux vertes constaté en décembre 2019, dû à un picophytoplancton qui a fragilisé les productions en élevage, pourrait en être une illustration. Les canicules ont des effets importants, certaines espèces ne pouvant survivre dans une eau au-delà de 28 à 30°C. Les phénomènes d'eutrophisation sont amenés à survenir plus fréquemment avec le réchauffement.

L'assèchement des zones humides et cours d'eau du bassin versant est à surveiller, au regard des fonctionnalités de ces milieux, indispensables pour l'équilibre de l'écosystème : apport en eau douce indispensable à l'équilibre lagunaire, zone tampon en mesure de limiter l'intensité des crues, habitat d'une faune et une flore remarquables.

Les espaces naturels et agricoles doivent faire l'objet d'un entretien et d'une surveillance accrue si l'on souhaite se prémunir efficacement contre les risques d'incendie.

Une démarche engagée avec l'INRAE sur la définition des services écosystémiques rendus par ces espaces devrait aboutir dans la nouvelle programmation contractuelle par l'élaboration de cartographies, à utiliser dans les différents documents de planification et en tant qu'aide à la gestion.

Le suivi des eaux souterraines fait partie des missions centrales de l'EPTB. En s'associant au BRGM dans le cadre du programme Dem'eaux, l'objectif est une meilleure compréhension du fonctionnement de l'aquifère karstique. En particulier, un focus est mis sur les phénomènes d'inversac : les eaux qui s'écoulent normalement du karst vers la source de la Vise, située dans la lagune, s'inversent en raison d'un niveau piézométrique insuffisant. La modification de la température et de la minéralisation des eaux souterraines qui en résultent sont de nature à dégrader la qualité de l'eau dont dépend l'activité thermale. Ce type de phénomène survient en raison d'une pluviométrie insuffisante qui ne permet pas de recharger les nappes.

Les observatoires et les sites de mesures mis en place depuis quelques années ont vocation à mieux comprendre ce phénomène et engager des mesures de gestion nécessaires en matière de réduction des pressions.

Cela est d'autant plus important que la viticulture présente sur le territoire s'interroge sur les modes d'irrigation les plus adaptés pour faire face au réchauffement climatique. Les plans nationaux sur l'alimentation encouragent les territoires à développer une agriculture vivrière et travailler collectivement la résilience alimentaire territoriale, ce qui pourrait exercer une pression supplémentaire sur la ressource en eau.

Ces évolutions militent en faveur d'outils d'ingénierie écologique « intégrés » qui abordent conjointement toutes ces problématiques et permettent de construire des scénarios prospectifs.

En complémentarité du développement de ces outils d'ingénierie, une plateforme d'innovation est en cours de construction sur le territoire.

En septembre 2019, la Région Occitanie avec son projet Littoral + a été lauréate de l'appel à projets Programme d'investissement d'avenir (PIAIII). La plateforme d'innovation territoriale portée par le SMBT est partie prenante de ce projet destiné à améliorer la durabilité des territoires littoraux.

Un point fort de cette plateforme est l'expérimentation : tout projet de création de service ou de technologie nouvelle fera l'objet d'une expérimentation poussée afin de valider sa viabilité et son gain environnemental.

Les bénéfices pour le territoire sont multiples. Outre le fait de voir être engagées des solutions innovantes dans le domaine de l'urbanisme résilient, l'adaptation aux risques, la surveillance du milieu marin ou lagunaire, etc., l'attractivité qu'exerce ce type de projet sur les entreprises innovantes, dans le domaine du numérique notamment, est synonyme d'emplois pour le territoire.

Un certain nombre de démonstrateurs sont d'ores et déjà identifiés et font l'objet d'une fiche action du présent contrat. La vocation du « Lab Thau » est de multiplier les projets, en partenariat avec les entreprises, les scientifiques, les collectivités, les partenaires financiers. L'objectif est de conforter la place de Thau en tant que territoire atelier de solutions innovantes, qui puissent être redéployées ailleurs, sur d'autres territoires littoraux contraints, soumis comme Thau à des problématiques de ruissellement, d'inondation, de recomposition spatiale, de consommation d'espaces naturels et agricoles, de capacité d'accueil par rapport à la disponibilité en eau, etc.

3. Une gouvernance adaptée aux enjeux

3.1. Une gouvernance structurée autour d'un comité stratégique

Le bilan du précédent contrat de gestion intégrée 2012-2018 a permis de mettre en évidence l'intérêt de disposer d'une structure de gouvernance élargie. Composée de l'ensemble des parties prenantes du territoire, elle associe également des structures extérieures au territoire mais dont les décisions interfèrent avec la gestion locale.

Dans le cadre du présent contrat, les partenaires, au premier rang desquels l'Etat, l'Agence de l'eau et la Région Occitanie, ont validé de faire reposer la gouvernance sur le comité stratégique mis en place en 2012. En effet, le nouveau contrat qui s'engage en 2020 relève des mêmes ambitions que le précédent en matière de concertation et d'intégration des gestions.

Ce comité, co-présidé par le Préfet et le Président du Syndicat mixte du bassin de Thau, constitué de plus de 60 structures parties prenantes remplit un certain nombre de missions, rappelées dans le présent contrat : en particulier contrôler l'état d'avancement du programme d'actions, suivre les conditions de mise en œuvre des différents outils de planification (SCOT, SAGE, SLGRI), examiner les éléments de bilan.

Il s'appuie pour l'ensemble de ses missions sur une instance intermédiaire, le comité technique, et bénéficie de l'appui du Syndicat mixte du bassin de Thau en tant que structure de gestion du présent contrat.

Le SMBT a souhaité, dans sa phase préparatoire du contrat, répondre à l'appel à projets du Ministère de la transition écologique et solidaire sur les Contrats de transition écologique en 2019. Lauréat de cet appel à projets, il a sélectionné 14 fiches actions plus intégrées, emblématiques et structurantes dans le programme d'actions en cours d'élaboration.

Ces 14 fiches actions « labellisées » CTE font l'objet d'un suivi au sein de la gouvernance du CGITE, au même titre que les 43 autres fiches actions, et seront réalisées d'ici 2023. Le CTE de Thau est annexé au présent contrat (en annexe 3).

3.2. Le rôle de la Commission locale de l'eau

Les études menées en lien avec le SAGE ainsi que le bilan de CGITT ont montré que les enjeux de gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques sur le territoire étaient les suivants :

- Atteindre le bon état des eaux et organiser la compatibilité avec les usages,
- Préserver et améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides),
- Préserver les ressources en eau douce locales et garantir l'approvisionnement en eau du territoire,
- Organiser la prévention des inondations en tenant compte des enjeux de qualité des eaux,
- Renforcer la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau grâce à une gouvernance adaptée.

Ces enjeux liés aux ressources en eau et aux milieux aquatiques sont à l'origine de l'élaboration du SAGE de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril, et en cadrent l'organisation.

La Commission locale de l'eau joue un rôle de premier plan décisionnel et de suivi des actions visant à répondre à l'ensemble de ces enjeux.

En particulier, le bilan du CGITT a mis en évidence l'importance de réaliser une étude hydromorphologique globale des cours d'eau à l'échelle du bassin versant. Sur la période 2012-2018, un important programme d'entretien des cours d'eau a été engagé. Une attente forte du présent contrat est de voir émerger des projets de restauration des cours d'eau, qui pourront être priorités grâce à cette étude.

La même attente a été exprimée sur les zones humides, dont la plupart des plans de gestion n'ont pas envisagé les principales fonctionnalités de ces milieux. C'est ce qu'a révélé un état des lieux réalisé dans le précédent contrat. L'étude stratégique envisagée en 2021 permettra de cibler les actions prioritaires à engager.

La Commission locale de l'eau sera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE Rhône Méditerranée. Le bilan du CGITT a montré les points de vigilance, en identifiant les mesures qui n'avaient pas été prises en compte sur la période 2012-2018 ou de manière insuffisante. La commission décidera et assurera le suivi des actions du volet eau et milieux aquatiques du présent contrat qui permettent de bien répondre au PDM du SDAGE, et des avis seront produits et rendus compte au comité stratégique du contrat.

Elle sera mise à contribution dans la préparation de la deuxième convention du présent contrat, qui sera engagée en 2022 pour programmer les actions de la convention 2023-2025.

3.3. La participation citoyenne

Dans le cadre du précédent contrat, des assises du territoire, portant le nom d'Ora Maritima, ont été initiées. Organisées tous les 2 ans, elles réunissent les partenaires du Contrat (institutionnels, financiers, techniques, scientifiques) sur un ou plusieurs thèmes donnés. Elles sont également ouvertes au grand public et aux représentants de la société civile sur une journée dédiée. Les premières assises ont eu lieu en septembre 2015 et ont réuni un grand nombre d'acteurs et parties prenantes sur le thème de l'eau. En septembre 2016, une journée technique Ora Maritima a été organisée par le SMTB sur le thème des économies d'eau, marquant le lancement d'une campagne de sensibilisation sur les communes du territoire en 2016 et 2017. Les deuxièmes assises du territoire Ora Maritima en septembre 2017 ont porté sur les filières pêche et cultures marines. En septembre 2019, la 3^{ème} édition était une spéciale Transition écologique.

Il est prévu de pérenniser l'organisation de ces assises, qui réunissent un public de plus en plus nombreux à chaque édition. En 2021, les assises qui sont programmées seront citoyennes et centrées sur la problématique de résilience territoriale (sur le thème de l'eau et de l'alimentation).

D'autres actions sont prévues pour renforcer la participation citoyenne dans le nouveau contrat : la construction d'un réseau d'acteurs et de citoyens engagés dans la transition écologique et la construction d'une plateforme numérique d'initiatives citoyennes.

4. Les orientations et objectifs prioritaires du CGITE 2020-2025

Le programme d'actions du contrat se décline au sein de 4 grandes orientations, déclinées en 10 objectifs prioritaires, et des sous-objectifs.

Ces différentes orientations stratégiques et transversales sont décrites de manière plus détaillée dans les fiches orientations en annexe 2 du présent contrat, qui présentent la liste des fiches actions ainsi que les enjeux et objectifs ayant guidé l'élaboration du programme d'actions.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Un aménagement résilient et durable pour engager le territoire dans la transition écologique

1.1. Le renouvellement de l'espace urbain

- Développer des solutions énergétiques dans l'espace urbain
- Favoriser la nature en ville
- Partager l'espace urbain au profit de l'écomobilité

1.2. La gestion des polarités du territoire

- Aménager les sites à enjeux
- Moderniser le port de Sète-Frontignan
- Organiser les déplacements à l'échelle du territoire

1.3. La réduction de l'exposition aux risques littoraux et climatiques

- Faciliter la gestion de crise face aux risques naturels
- Protéger la façade littorale et prévenir les inondations

1.4. La préservation des espaces et des ressources

- Définir la capacité d'accueil du territoire
- Renforcer la trame verte et bleue
- Sécuriser l'approvisionnement en eau

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Une économie littorale globale et innovante capable de s'adapter aux effets du changement climatique

2.1. Le soutien des filières agricoles, conchylicoles et de pêche

- Valoriser les productions primaires
- Moderniser les sites et structures de production
- Diversifier les pratiques et les activités

2.2. L'engagement en faveur de la croissance verte

- Soutenir les pratiques agro-environnementales
- Promouvoir les démarches éco-responsables dans l'industrie
- Développer l'écotourisme

2.3. La promotion de l'économie bleue

- Favoriser l'économie circulaire sur le territoire
- Renforcer la place du thermalisme

- Organiser la plaisance et le nautisme

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Une gestion environnementale équilibrée pour protéger la biodiversité et les usages

3.1. La protection de la lagune et de ses usages

- Préserver les milieux et réduire les risques sanitaires
- Créer un dispositif de gestion de l'écosystème et des activités lagunaires

3.2. La reconquête des cours d'eau et des zones humides

- Optimiser les fonctionnalités des milieux aquatiques

3.3. La préservation de la biodiversité marine, lagunaire et terrestre

- Améliorer la connaissance de la biodiversité marine
- Préserver l'écosystème lagunaire
- Engager des actions en faveur de la biodiversité terrestre

Le programme d'actions comprend également **une orientation transversale** autour de 3 volets transversaux :

- Un volet innovation,
- Un volet participatif,
- Un volet animation-sensibilisation-communication.